





DEJEPS Tennis de Table Entraîneur de Tennis de Table

 CREPS Montpellier






Sport Animation
Occitanie

Conditions et enjeux de la formation délivrée

Créé en 2006, le **DEJEPS**, Diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport est un diplôme de  niveau 5, délivré par le directeur régional de la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports DRAJES.

Le DEJEPS permet l'exercice d'une activité professionnelle de coordination et d'encadrement à finalité éducative dans les domaines d'activités physiques, sportives, socio-éducatives ou culturelle.

Pour encadrer les Activités Physiques et Sportives (APS) et en faire son métier, il faut être titulaire d'un diplôme ou d'une certification enregistrée au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) qui garantit la compétence de son titulaire en matière de sécurité.

Le DEJEPS est l'un des diplômes enregistrés au RNCP,  Fiche 4863,  article l212-2 du code du sport.

Le diplôme est délivré par la voie des Unités Capitalisables (UC) et dans ce cadre les épreuves certificatives sont programmées tout au long de la formation.

Le DEJEPS est délivré au titre de spécialités et de mentions. La spécialité «

PROFIL DU CANDIDAT

- Bon niveau de pratique dans la discipline

CONDITIONS D'ACCÈS

- Être titulaire du PSC1
- Avoir un certificat médical de non contre-indication à la pratique physique et à l'enseignement du tennis de table datant de moins d'un an à la date d'entrée en formation
- Être licencié FFTT depuis 3 ans au moins durant ces 5 dernières années
- Expérience d'encadrement de 250 heures durant une saison
- Satisfaire aux différentes épreuves d'exigences préalables et de sélection

TESTS DE SÉLECTIONS

- Démonstration de coups techniques
- Écrit d'analyse tactique de match
- Oral de présentation du candidat

Perfectionnement Sportif » propose aujourd’hui 80 mentions et notamment la mention « Tennis de Table ». Voir les spécialités sur <https://www.sports.gouv.fr/> .

Une Validation des Acquis de l’Expérience est possible. Si la VAE vous intéresse, consultez www.sports.gouv.fr.

Taux de réussite : 100 %
Taux d’abandon 2018-2020 : 0 %
Taux d’insertion : 100 %
Taux de satisfaction : ___ %
Nombre de stagiaire pour la session 2019-2021 : 12

1. LES OBJECTIFS

Compétences et aptitudes

Le titulaire du DEJEPS, spécialité « Perfectionnement Sportif » mention « Tennis de table » exerce des missions : d’entraînement, de formation de cadres, d’agent de développement territorial et de gestionnaire de structures. Il est habilité à enseigner dans tous les types de structures privées, associatives ou marchandes et au sein des collectivités territoriales.

Ses activités s’exercent notamment dans le cadre de structures sportives affiliées à la Fédération Française de Tennis de Table ou de Comités Territoriaux ou Départementaux. Il peut entraîner toutes catégories de pongistes de l’initiation jusqu’au niveau national.

La formation vise à préparer le candidat à développer des compétences nécessaires au métier d’entraîneur, d’agent de développement mais aussi de formateur de cadres. Il devra être capable de :

- Concevoir des programmes de perfectionnement sportif
- Coordonner la mise en œuvre d’un projet de perfectionnement sportif
- Conduire une démarche de perfectionnement sportif
- Conduire des actions de formation.

Débouchés

Ces cadres techniques de niveau 5 peuvent exercer leur métier au sein de clubs, de comités départementaux ou de ligues, accompagnent lors des compétitions pour les conseiller. Ils peuvent aussi être amenés à concevoir et mettre en œuvre les projets de la structure dans laquelle il travaille.

Pour certains, il s’agira de missions qui 6 couvrent le champ de développement de l’activité, pour d’autres, des missions couvrant le secteur de la communication, de la promotion avec au préalable la réalisation de dossiers. Pour d’autres encore, la formation de cadres techniques.

Concernant les départements et les ligues, ils trouveront des structures d’entraînement permettant la formation

du joueur vers le haut niveau. Ils peuvent aussi intervenir sur un pôle espoir.

2. LES PRE-REQUIS ET CONDITIONS D'ACCES A LA FORMATION

- Être âgé(e) de 18 ans au moins
- Être titulaire de la Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1) ou diplômes équivalents délivrés dans les 10 dernières années (SST, PSE1 ou PSE2 en cours de validité)
- Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'enseignement de tennis de table datant de moins de 3 mois
- Certificat de participation à la journée d'appel de préparation à la défense pour les candidats de nationalité française de moins de 25 ans uniquement
- Carte d'identité recto/verso, passeport ou titre de séjour en cours de validité
- Être capable de démontrer les différentes familles de gestes techniques de l'activité
- Être capable de justifier d'une expérience de pratiquant du tennis de table pendant au moins trois saisons sportives dans les cinq dernières années
- Être capable de justifier d'une expérience d'encadrement en tennis de table dans un club, un comité départemental ou une ligue régionale pendant au moins 250 heures au moins durant une saison sportive
- Satisfaire aux différentes épreuves d'exigences préalables et de sélection

Matériel nécessaire pour les tests et l'entrée en formation

Matériel nécessaire pour les tests :

Pas de matériel spécifique nécessaire pour ces Tests qui sont sous forme de vérification des exigences préalables par attestations à fournir en conformité avec les textes (Cf. annexe).

Matériel nécessaire pour suivre la formation :


- Un ordinateur portable avec les logiciels de bureautique,
- Les tenues sportives pour la pratique du tennis de table et son encadrement (raquette, survêtement, baskets...)
- La possibilité de se connecter à un réseau internet

3. LES TESTS D'EXIGENCES PREALABLES (TEP)

Ces TEP (définis dans les textes réglementaires) vérifient que le candidat a le niveau requis pour accéder à la formation.

Descriptions des TEP : Attestations à fournir.

Les exigences préalables ont pour but de vérifier les compétences du candidat à suivre le cursus de formation lui permettant d'accéder à la mention « Tennis de Table » (DEJEPS) spécialité « Perfectionnement Sportif ».

Les exigences préalables à l'entrée en formation Diplôme d'État de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport, portant création de la mention « Tennis de Table » spécialité « Perfectionnement Sportif » sont définies dans  l'arrêté du 12 juillet 2017 .

« Préalablement à son inscription aux tests d'exigences préalables, le candidat en situation de handicap peut faire une demande d'aménagements auprès de la DRAJES de son lieu de domicile ». Les personnes n'ayant pas effectué cette démarche ne pourront pas bénéficier d'aménagement.

Dispense de la vérification des exigences préalables à la mise en situation professionnelle: les qualifications permettant au

candidat d'être dispensé de cette vérification sont mentionnées en annexe « dispenses et équivalences ».

Il est procédé à la vérification de ces exigences préalables au moyen de la production d'attestations (Cf. annexe) :

- D'encadrement en tennis de table pendant 250 heures au moins durant une saison sportive délivrée par un club, un comité départemental ou une ligue affiliée à une fédération sportive agréée
- De licence en tennis de table délivrée par un comité départemental ou une ligue régionale affiliée à une fédération sportive agréée et couvrant trois saisons sportives dans les cinq dernières années

4. LES EPREUVES DE SELECTION

Ces épreuves permettent un classement des candidats ayant validé les TEP ainsi qu'une sélection en fonction des places disponibles. Elles sont constituées de trois épreuves :

Épreuve **technique**

Épreuve de démonstration des différents coups techniques et classement F.F.T.T.

Épreuve écrite : Analyse vidéo (2 heures temps de visionnage vidéo compris)

Réaliser et présenter un document de synthèse comprenant un résumé et un commentaire à partir d'une séquence vidéo d'une rencontre en tennis de table.

La séquence vidéo (d'une durée de 10 minutes) est visionnée 2 fois par le groupe.

A partir de sa prise de note, le candidat rédige un résumé de la séquence puis en extrait l'idée principale pour en effectuer un commentaire. Il devra analyser la rencontre et proposer des solutions pour répondre aux problèmes qu'il aura relevés.

Épreuve orale : Entretien de motivation (20 minutes, réparties en 10 minutes d'exposé et 10 minutes d'entretien)

Évaluation de la motivation, de l'expérience et de l'engagement dans la discipline sportive à partir du dossier d'inscription. Le candidat devra dans un premier temps se présenter et mettre en avant ses arguments pour intégrer la formation (motivation, projet professionnel et structure d'alternance, expérience dans le domaine de l'encadrement sportif...).

L'entretien prend appui sur l'exposé en insistant sur les aspects suivants : le projet professionnel, la motivation et la disponibilité, la connaissance du dispositif, le financement de la formation.

Compétences recherchées :

- Capacité à s'exprimer à l'oral pour présenter un projet personnel et/ou professionnel
- Capacité à se projeter et à mesurer le travail à accomplir
- Capacité à justifier ses choix sur l'entraînement

5. MODALITES DE LA FORMATION

Durée

Cette formation est une formation en alternance qui se déroule sur une période de 22 mois pour 730h en centre et 700h minimum en structure d'alternance.

La formation en centre s'organise sur 12 semaines de formation, du lundi matin au vendredi midi, réparties sur les 22 mois de formation.

Programme de la formation

- La démarche projet
- Construire un projet éducatif et pédagogique
- Accueil du public et caractéristiques des différents publics
- Pédagogie- Entraînement
- Aspects techniques et tactiques du tennis de table
- Mise en situation pédagogique
- Communication
- Sécurité
- Physiologie/ Anatomie
- Droit du travail, CCNS, aspects réglementaire code du sport
- Formation de cadres

Lieu de formation

- CREPS de Montpellier
- Gymnase Achille -Montpellier Tennis de Table 1 Place Marcel Godechot, 34000 Montpellier

Équipement du CREPS de Montpellier

- 2 gymnases
- 2 salles de musculation
- 2 salles de danse
- 1 plateau extérieur équipé notamment pour le baseball 5
- 1 stade géré par la ville et mis à disposition par convention
- 12 salles de cours équipées avec vidéoprojecteur et tableau blanc
- 2 salles informatiques
- 1 salle de visioconférence
- Salle de Fitness
- Wi-Fi

6. RUBAN PEDAGOGIQUE

Dès le début de la formation vous aurez un planning détaillé des interventions, formateurs et lieux de formations.

7. INFORMATIONS TARIFAIRES

Veuillez contacter par mail le département des formations pour demander un devis personnalisé :

✉ formation@creps-montpellier.sports.gouv.fr

Nous réalisons des devis non-contractuels, avant le positionnement. Ce positionnement est susceptible de modifier le nombre d'heures que le stagiaire suivra.

Attention : avant de régler les frais administratifs et/ou les frais techniques, assurez-vous d'avoir les pièces demandées (Cf. annexe) et d'être certain de pouvoir participer aux tests de sélection car les frais administratifs et techniques ne sont pas remboursables.

L'hébergement et la restauration restent à la charge du stagiaire. (voir conditions selon votre financement en annexe)

8. METHODES ET MODALITES PEDAGOGIQUES

La formation au DEJEPS mention « Tennis de table » comporte 4 Unités Capitalisables (UC) qui font l'objet d'évaluations. Cette formation se déroule en centre et en entreprise, pour un travail en transversalité sur les UC de la formation en vue d'acquérir des compétences et une professionnalisation vérifiées.

La formation est construite sur le principe de l'alternance, utilisant des situations concrètes de travail. Un soutien individualisé, par le biais d'un suivi pédagogique (personne de l'équipe pédagogique et/ou tuteur) ainsi qu'un tutorat en entreprise, sont mis en œuvre dans le cadre de la formation.

Le CREPS de Montpellier, en tant qu'établissement national de formation, a l'expérience de l'accueil de stagiaires et de leur gestion. Il dispose de salles de formation, d'installations sportives polyvalentes (salles de musculation et d'étirements, stade, gymnase) et de salles informatiques correspondant aux besoins pour les cours théoriques et cours pratiques de la formation en centre. Il dispose également d'un centre de ressources et d'une plateforme d'enseignement à distance.

Le cadre compétitif constitue le fondement identitaire du secteur d'intervention, l'entraînement constitue le mode d'organisation préparatoire à celui-ci, avec tous les publics compétiteurs.

La plateforme Réseau Numérique du Service Public de Formation (RNSPF) de formation à distance permet de suivre la formation en situation synchrone et/ou asynchrone.

Celle-ci permet de suivre la formation selon des modalités pédagogiques différentes en fonction des besoins de la formation en utilisant : une classe inversée, une visioconférence, un webinaire, d'outils multimédias et d'un Centre d'Information et de Ressources (CIR) du site en lien avec la bibliothèque de l'INSEP.

Le suivi administratif et financier des stagiaires et des intervenants est assuré par le Département Formation du CREPS de Montpellier, en lien avec le Pôle Financier et Comptable.

9. LE POSITIONNEMENT

Le positionnement permet de situer le candidat admis à entrer en formation afin de construire un parcours individualisé. C'est une évaluation du candidat au regard des compétences attendues en fin de formation (allègements de formation possibles en fonction des résultats et des équivalences fixées par les textes réglementaires).

Ce positionnement consiste en un entretien sur les compétences du candidat.

10. MODALITES D'EVALUATION

Contenus et séquences de formation

La formation au DEJEPS spécialité « Perfectionnement Sportif » mention « Tennis de table » comporte 4 Unités Capitalisables (UC) qui font l'objet d'évaluations en contrôle continu. Leur certification se fait au travers d'épreuves sur chaque UC.

Des évaluations formatives sont organisées tout au long de la formation pour accompagner le stagiaire vers la construction de compétences professionnelles et les attendus du diplôme. Ces évaluations se présentent sous différentes formes : mise en situation de pédagogie pratique en structure, débriefing, entretien oral, épreuve écrite, quizz ou QCM, analyse vidéo, fiche d'auto évaluation.

Les modalités de certification

Des épreuves certificatives sont organisées et permettent de valider :

- UC1 : Concevoir un projet d'action en tennis de table
- UC2 : Coordonner un projet d'action en tennis de table
- UC3 : Conduire une démarche de perfectionnement sportif en tennis de table
- UC4 : Encadrer une action en tennis de table en sécurité

Les épreuves certificatives validant les compétences et permettant d'obtenir le diplôme du DEJEPS mention « Tennis de Table » se trouvent en annexe.

11. QUALIFICATION DES FORMATEURS

Tous les intervenants sont des cadres d'état du ministère de la jeunesse et des sports, des fédérations, des experts professionnels diplômés dans la spécialité concernée par les enseignements.

L'équipe pédagogique est constituée d'experts dans leur spécialité ou dans les domaines transversaux dont les compétences sont attestées par leur expérience ou leurs diplômes. Ils sont issus de différents cadres d'emploi public ou privé (entraîneurs de haut-niveau, cadres d'état technique et pédagogiques du ministère des sports, cadres techniques fédéraux, collectivités, éducateurs sportifs professionnels, fonctionnaires de différents ministères, responsables associatifs...).

12. ACCESSIBILITE

Pour les personnes en situation de handicap, dans un premier temps, contacter par mail nos référents handicap :

- Juliette Carra : ✉ juliette.carra@creps-montpellier.sports.gouv.fr
- Sébastien Bertrank : ✉ sebastien.bertrank@creps-montpellier.sports.gouv.fr

L'avis d'un médecin agréé par la fédération française handisport ou par la fédération française de sport adapté ou désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées sur la nécessité d'aménager le cas échéant les tests d'exigences préalables selon la certification visée.

Pour obtenir la liste des médecins agréés et faire éventuellement une demande d'aménagements, veuillez contacter la DRAJES de votre lieu de domicile avant l'inscription aux tests de vérification des exigences préalables à l'entrée en formation.

Pour les sportifs de haut niveau : fournir un justificatif d'inscription sur « liste de haut niveau ».

Afin de faciliter l'organisation pendant votre formation, nous vous prions de bien vouloir préciser vos besoins dès votre inscription. L'établissement dispose de salles de formations accessibles en rez-de-chaussée. Veuillez-vous rapprocher de votre formateur référent pour la prise en compte de ce besoin.

L'établissement propose également des lieux adaptés et accessibles :

- Un restaurant
- Une cafétéria
- Un accueil administratif au bâtiment principal

13. ANNEXES

⬇ Les dispenses et équivalences

⬇ Les épreuves certificatives

⬇ Les financements

⬇ Les pièces administratives à fournir

- ⬇ Le Certificat médical
- ⬇ Attestation d'encadrement
- ⬇ Attestation FFTT Licence



DATES CLÉS

Session de Formation en cours

septembre 2020 (16/09/2020 - 29/06/2022)

Session de Formation en cours

septembre 2021 (13/09/2021 - 30/06/2023)

Période d'inscription

Du 25/04/2022 au 10/06/2022

Sélections

juin 2022 (29/06/2022)

Positionnement

juin 2022 (30/06/2022)

Session de Formation

septembre 2022 (12/09/2022 - 28/06/2024)

 *Complétude avant 10/06/2022*

16 places disponibles en parcours complets



FINANCEMENT

- ✓ Auto-Financement
- ✓ Contrat d'apprentissage
- ✓ Contrat de professionnalisation
- ✓ Prise en charge totale ou partielle par Pôle Emploi (ou Mission Locale)
- ✓ Prise en charge totale ou partielle par un opérateur de compétences (OPCO)
- ✓ Prise en charge totale ou partielle par un organisme (club, fédération, association, employeur...) - hors OPCO
- ✓ Transitions Pro (Projet de transition professionnelle / CIF)

Frais administratifs : 60,00 €

Frais pédagogiques : 8760,00 €



CREPS Montpellier

Département Formation, - 2
avenue Charles Flahault - 34090
MONTPELLIER

SECRÉTARIAT

Stéphane de ASCENCAO

☎ 06 59 13 06 11

✉ stephane.de-ascencao@creps-montpellier.sports.gouv.fr

COORDINATION

Catherine PERDU-PERROTEL

☎ 06 32 64 87 54

✉ catherine.perdu@creps-montpellier.sports.gouv.fr